

GEO

Guide de l'utilisateur
Secteurs de dénombrement
Série de cartes de référence

GEO

Statistics Canada Statistique Canada

Canada

Introduction

La présente série de cartes de référence indique les limites et les codes des secteurs de dénombrement (SD). Les SD y sont présentés à l'intérieur de trois genres de régions distincts :

1. **Grands centres urbains (auparavant G-13 et G-13A) :** cartes montrant les SD à l'intérieur des grands centres urbains (régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement subdivisées en secteurs de recensement) de 50,000 habitants et plus. S'y retrouvent aussi les limites des secteurs de recensement (SR), des subdivisions de recensement (SDR), des circonscriptions électorales fédérales (CÉF) et des régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement (RMR/AR) - avec leurs noms, leurs genres et/ou leurs codes.

2. **Petits centres urbains (auparavant G-14 et G-16) :** cartes montrant les SD à l'intérieur des subdivisions de recensement ou des localités non constituées. S'y retrouvent aussi les limites des SDR et des CÉF - avec leurs noms, leurs genres et/ou leurs codes.

3. **Régions rurales (auparavant G-12) :** cartes montrant les SD à l'intérieur des régions rurales. S'y retrouvent également les limites des SDR, des divisions de recensement (DR), des CÉF et des RMR/AR - avec leurs noms, leurs genres et/ou leurs codes.

Les utilisateurs peuvent aussi obtenir pour les grands centres urbains et certains petits centres urbains des cartes-index qui les renvoient à la carte (aux cartes) comprenant le(s) secteur(s) de dénombrement qui les intéressent. Une autre carte-index est disponible pour les SD à l'intérieur des régions rurales.

Comment utiliser le produit

Les cartes sont conçues de façon à permettre aux utilisateurs de déterminer la localisation générale et les limites des régions géographiques que l'on retrouve dans les publications de données du recensement de 1991. Ces cartes ne devraient pas être utilisées à des fins de numérisation ni pour déterminer la localisation précise des limites. Elles ne sont pas conçues pour servir de représentation légale ou cadastrale détaillée des régions géographiques.

Qualité des données

L'énoncé de la qualité des données a pour objet de fournir aux utilisateurs des renseignements détaillés qui leur permettront d'évaluer dans quelle mesure des données ou un produit conviennent à une utilisation particulière. Un énoncé de la qualité des données comprend cinq composantes essentielles : l'historique, la précision de localisation, la précision des attributs, la cohérence logique et l'intégralité.

Historique

L'historique comprend une description des documents de référence à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, y compris la date des documents de référence et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques et des produits cartographiques.

Documents de référence

Les cartes de la présente série indiquent les noms, genres et limites des subdivisions de recensement en vigueur le 1er janvier 1991 (date de référence géographique du recensement de 1991). Il est possible que le nom, le genre et/ou les limites des SDR puissent différer de ceux reconnus par les autorités provinciales ou territoriales lorsque ces dernières ne nous ont pas envoyé d'avis ou nous l'ont envoyé après le mois de mars 1991.

Les cartes ont été produites à partir de trois sources, à l'aide de techniques automatisées et manuelles. Le Fichier de réseaux routiers (FRR), appelé auparavant Fichier principal de région, et le fichier numérique des limites des SD ont servi à établir la plupart des cartes à l'intérieur des grands centres urbains et certaines de celles à l'intérieur des petits centres urbains. Les cartes de référence des SD de 1986 ont été mises à jour manuellement pour les régions non comprises dans le FRR - soit des parties de grands et petits centres urbains et les régions rurales.

Les fichiers de réseaux routiers ont été numérisés à différentes échelles, le plus souvent comprises entre 1/2 400 et 1/50 000. Les cartes de la présente série ont été produites à l'échelle 1/15 000 pour les zones densément bâties et 1/60 000 pour les zones peu peuplées.

Pour les cartes produites manuellement, les renseignements généraux sur les fonds de cartes proviennent de différents documents de référence. Pour les grands et les petits centres urbains non compris dans le FRR, des cartes du Système national de référence cartographique (SNRC) produites par Énergie, Mines et Ressources Canada (ÉMR), des plans de ville, des cartes routières, des cartes de recensement de 1989/1990 pour les mises à jour sur le terrain et des cartes de collecte du recensement de 1986 ont été utilisées. La projection cartographique varie selon la source. Des échelles de préparation variant de 1/2 400 à 1/75 000 ont été générées pour les grands centres urbains; les cartes ont été réduites photographiquement en vue de la diffusion (1/4 800 à 1/225 000). Les échelles de préparation pour les petits centres urbains étaient comprises entre 1/2 400 et 1/250 000.

Pour les régions rurales, les renseignements généraux sur les fonds de cartes ont été tirés de la série du SNRC et des cartes MCR d'ÉMR, ainsi que des cartes de collecte du recensement de 1986. La série du SNRC à échelles 1/50 000 et 1/250 000 a été utilisée pour les dix provinces, les années des cartes variant entre 1954 et 1990. La projection cartographique utilisée pour ces cartes est la transverse de Mercator. Pour les deux territoires, les cartes MCR ont été utilisées; les cartes sont à l'échelle 1/1 000 000 pour le Yukon et 1/4 000 000 pour les T. N.-O. et datent de 1972 et de 1974. La projection cartographique conique conforme de Lambert a été utilisée dans ces deux cas-ci, avec des parallèles de référence de 49 et de 77 degrés nord (pour le Yukon) et de 64 et de 88 degrés nord (pour les Territoires du Nord-Ouest).

Les SD ont été rattachés aux régions géographiques de plus haut niveau à l'aide de la Base de données géographiques du recensement de 1991 (BDGR). Cette base contient les données sur les attributs des régions géographiques normalisées et les relations ou les liens existant entre ces régions.

Méthode utilisée

Pour les régions comprises dans la couverture du Fichier de réseaux routiers, une méthode de découpage est utilisée afin de garantir une représentation cartographique méthodique des régions représentées par un grand nombre de cartes. Il s'agit de la méthode du Système québécois de référence cartographique (SQRC), un prolongement du Système national de référence cartographique (SNRC) du Canada, qui consiste à former systématiquement des sous-découpages. Le système de numérotation des cartes du SQRC est lui aussi un prolongement du SNRC. Des précisions sur le SNRC et le SQRC se retrouvent à l'annexe 1. Les deux systèmes produisent habituellement des cartes à la même échelle que l'échelle de découpage (autrement dit, si l'échelle de découpage est 1/50 000, celle des cartes produites sera aussi 1/50 000). La présente série de cartes s'écarte quelque peu de cette approche : pour les découpages à 1/5 000, l'échelle des cartes est de 1/15 000 tandis que pour les découpages à 1/20 000, l'échelle des cartes est de 1/60 000.

Pour générer les SD compris dans le Fichier de réseaux routiers, on a extrait les coordonnées x,y des traits naturels (physiques) et artificiels (culturels) qui constituaient le périmètre des SD. On a ensuite formé

les SD en polygones. Les régions géographiques de plus haut niveau (SR, SDR, DR, CÉF et RMR/AR) ont été créées en combinant les limites des SD.

Pour l'établissement des cartes des SD compris dans le FRR, les coordonnées de la projection transverse de Mercator/UTM ont été converties en coordonnées de la projection conique conforme de Lambert avec deux parallèles de référence. Dans la plupart des cas, les parallèles de référence pour chaque centre urbain sont séparés par les deux tiers de l'étendue nord-sud de la région à l'étude (soit une distance fixée à un sixième de l'étendue latitudinale totale). Cette position sert à répartir l'erreur d'échelle sur toute la région cartographiée. Le méridien central coupe chaque centre urbain en deux. Dans d'autres cas, lorsque les centres urbains sont contigus ou presque contigus, toute la région est traitée comme une seule et même entité pour le positionnement des deux parallèles de référence et du méridien central. C'est le cas de la conurbation dans le sud de l'Ontario (d'Oshawa à St. Catharines, y compris certaines SDR à l'extérieur des RMR ou des AR), et aussi de Saint-Jérôme et Matsqui, qui utilisent les paramètres pour les RMR de Montréal et de Vancouver respectivement.

Certains textes des cartes ont été repositionnés de manière interactive lorsqu'ils chevauchaient d'autres éléments de texte.

Les liens entre les SD et les régions géographiques de plus haut niveau (SR, SDR, DR, CÉF et RMR/AR) ont été établis à partir de la Base de données géographiques du recensement (BDGR). Voir l'*Énoncé de la qualité des données de la BDGR de 1991* (disponible auprès de la Division de la géographie).

Précision de localisation

La précision de localisation correspond à la différence entre la «vraie» position d'un trait dans la réalité et sa position «estimée» stockée dans le fichier numérique ou indiquée dans un autre produit.

La précision de localisation dépend de la qualité des documents de référence utilisés (la série de cartes du SNRC et les cartes MCR d'ÉMR, et le Fichier de réseaux routiers, pour la position des routes, des voies ferrées, des rivières, des lacs, etc.) ainsi que du traçage manuel des traits et des limites sur les fonds de cartes. La précision des limites des régions géographiques de haut niveau a été établie en combinant des données sur les SD trouvées dans le fichier numérique des limites des SD de 1991. Voir l'*Énoncé de la qualité des données du fichier des limites des SD de 1991* et l'*Énoncé de la qualité des données des fichiers de réseaux routiers* (disponibles auprès de la Division de la géographie).

En raison des échelles utilisées, il n'était pas toujours possible d'indiquer sur les cartes les limites de certains petits SD compris dans le Fichier de réseaux routiers. Dans de tels cas, si le polygone de SD était de 3 000 mètres carrés ou moins, il était représenté par un point.

Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend la précision des renseignements n'ayant pas trait à la position, reliés à chaque trait.

La Base de données géographiques du recensement de 1991 (BDGR) a été utilisée pour la validation de tous les liens entre les SD et les régions géographiques de plus haut niveau. Elle a aussi servi à produire l'information suivante : codes de SD, noms de SR, noms et genres de SDR, noms de DR, codes de CÉF et noms de RMR/AR. Voir l'*Énoncé de la qualité des données de la BDGR de 1991* (disponible auprès de la Division de la géographie).

Sur les cartes automatisées comprises dans la couverture du Fichier de réseaux routiers, les noms de rues sont coupés s'ils ont plus de 20 caractères parce que leur longueur a toujours été limitée dans les spécifications des clichés d'enregistrement antérieurs. Par ailleurs, en raison des limites du logiciel, les noms des caractéristiques se trouvant dans le FRR n'ont pas d'accents en français.

Le nom des SDR est approuvé par la province ou le territoire dont elles font partie, alors que les traits physiques tels que les lacs et les cours d'eau portent un nom officiel approuvé par le Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG). Les noms approuvés par le CPCNG et les autorités

provinciales et territoriales ont été reportés sur les cartes.

Les noms des entités géographiques qui ont une dimension «pancanadienne» ont également été établis par le CPCNG (notamment les toponymes des provinces, des territoires, des principales îles et des principaux cours d'eau) et sont indiqués dans les deux langues officielles.

Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques (p. ex., comment les éléments de la structure des données sont conformes aux règles qui leur sont imposées).

La fermeture des polygones de limites a été vérifiée visuellement sur les cartes produites manuellement. Pour les cartes produites par ordinateur, tous les polygones de SD ont été contrôlés topologiquement et les désignations, de même que les liens avec les régions géographiques de plus haut niveau, ont été validés à l'aide d'une méthode d'affectation des points dans les polygones. Pour plus de renseignements, voir l'*Énoncé de la qualité des données du fichier des limites des SD de 1991* (disponible auprès de la Division de la géographie).

Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les ensembles de données géographiques (traits) sont saisis selon les méthodes de saisie de données. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

La présente série de cartes comprend la totalité des SD (45 995) de la BDGR. Les cartes automatisées ne présentent qu'un sous-ensemble des traits se trouvant dans le Fichier de réseaux routiers. Tous les traits hydrographiques (sauf les chutes et les barrages) et tous ceux de l'infrastructure des transports (sauf les autoroutes proposées, les autoroutes en construction, les sentiers, les passages piétonniers, les ponts et les tunnels) sont représentés. Les limites et les autres traits s'y rattachant sont omis (par ex., les limites de parc) de même que la plupart des traits se trouvant dans la catégorie «générale» (sauf les grandes lignes de transmission, et les falaises dans les RMR de Québec et de Hamilton).

Certains renseignements en ce qui à trait aux attributs peuvent ne pas être inclus, faute d'espace. Par exemple, les noms de rues ne sont pas tous indiqués; seuls les noms de rues qui ne dépassent pas la longueur d'un segment de ligne apparaissent sur la carte afin d'éviter le chevauchement des noms de rues qui se croisent. De même, le genre de rue (avenue, croissant, etc.) est omis. De plus, lorsque des polygones sont fractionnés ou coupés par le cadre de la carte - donnant comme résultat des parties de polygone trop petites pour pouvoir y ajouter du texte - les codes et/ou les noms de ces polygones ne sont pas indiqués.

Pour les cartes produites manuellement, tous les traits hydrographiques et tous ceux de l'infrastructure des transports sont représentés.

Autres produits connexes

Les produits compris dans la liste ci-dessous contiennent de l'information relative au contenu de la présente série de cartes de référence. Pour de plus amples renseignements sur ces produits, de même que sur les autres produits et services du recensement, veuillez consulter le *Catalogue du recensement de 1991* (92-302F).

92-319	Série de cartes de référence :	Divisions de recensement et subdivisions de recensement
92-320	Série de cartes de référence :	Régions métropolitaines de recensement, agglomérations de recensement et secteurs de recensement
Non catalogué	Carte de référence :	Circonscriptions électorales fédérales (disponible sur demande seulement)

Pour obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet des produits et services doit être adressée à l'un des centres régionaux de consultation de Statistique Canada suivants :

St. John's	(709) 772-4073	Winnipeg	(204) 983-4020
Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691

Un numéro d'appel sans frais est offert, dans toutes les provinces et territoires, aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur du secteur d'appel local des centres régionaux de consultation.

Terre-Neuve et Labrador	1-800-563-4255
Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	1-800-565-7192
Québec	1-800-361-2831
Ontario	1-800-263-1136
Manitoba	1-800-542-3404
Saskatchewan	1-800-667-7164
Alberta	1-800-282-3907
Sud de l'Alberta	1-800-472-9708
Colombie-Britannique (sud et centre)	1-800-663-1551
Yukon et Nord de la C.-B. (territoire desservi par la NORTHWESTEL Inc.)	Zénith 08913
Territoires du Nord-Ouest (territoire desservi par la NORTHWESTEL Inc.)	Appelez à frais virés au 403-495-3028
Appareil de télécommunications pour malentendants	1-800-363-7629

Annexe 1

Système de découpage

Le Système national de référence cartographique (SNRC) du Canada et le Système québécois de référence cartographique (SQRC) sont représentés schématiquement ci-après. Le SNRC comprend les échelles 1/1 000 000, 1/500 000, 1/250 000, 1/125 000, 1/50 000 et 1/25 000. Le SQRC est un prolongement du SNRC pour la représentation de régions aux échelles 1/20 000, 1/10 000, 1/5 000, 1/2 000 et 1/1 000.

21	Un découpage rectangulaire primaire du SNRC de la **série 1/1 000 000**, chacun étant numéroté successivement 21, 22, 23.... Chaque découpage rectangulaire a 4 degrés de latitude et 8 degrés de longitude.
21M	Pour la **série 1/250 000**, le découpage rectangulaire primaire du SNRC est divisé en 16 feuilles portant les lettres A à P. Chaque feuille est désignée par le numéro du découpage rectangulaire primaire suivi d'une lettre.
21M13	Pour la **série 1/50 000**, le découpage rectangulaire à 1/250 000 du SNRC est divisé en 16 feuilles numérotées de 1 à 16. Chaque feuille porte la désignation 1/250 000 suivie d'un numéro.
21M13-200-0101	Pour la **série 1/20 000** du SNRC, le découpage rectangulaire à 1/50 000 est divisé en 4 feuilles numérotées 0101 (sud-ouest), 0102 (sud-est), 0201 (nord-ouest) et 0202 (nord-est). Le chiffre 200, inséré entre la désignation 1/50 000 (21M13) et la désignation 1/20 000 (0101), représente l'échelle de la carte multipliée par 100.

Le même principe pour la subdivision des découpages rectangulaires à 1/50 000 s'applique aux autres échelles du SQRC. Par exemple :

- la série 1/10 000 compte 16 feuilles numérotées 21M13-100-0101 à 21M13-100-0404.
- la série 1/5 000 compte 64 feuilles numérotées 21M13-050-0101 à 21M13-050-0808.

Annexe 2

Définitions

Seul un résumé des définitions des termes géographiques et des concepts du recensement est présenté ici. Veuillez consulter le *Dictionnaire du recensement de 1991* (92-301F) pour les définitions complètes.

Agglomération de recensement (AR) : Le concept général d'AR s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une AR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 10 000 habitants, d'après les résultats du dernier recensement. Lorsque la population du noyau urbanisé d'une AR atteint 100 000 habitants, selon le dernier recensement, cette AR devient une région métropolitaine de recensement (RMR).

Cartes de référence : Les cartes de référence sont des cartes qui indiquent l'emplacement et les limites des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et publiées. Les principaux renseignements fournis sur les cartes de référence sont les limites, le nom et les codes des régions géographiques du recensement, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les rivières et les lacs.

Circonscription électorale fédérale (CÉF) : Une CÉF est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Selon l'Ordonnance de représentation de 1987, il y a 295 CÉF au Canada. Les limites légales et les descriptions des CÉF sont du ressort du Directeur général des élections et sont généralement révisées tous les dix ans d'après les résultats du recensement décennal.

Classification géographique type (CGT) : La CGT est la classification officielle des régions géographiques du Canada utilisée à Statistique Canada. La CGT fournit des codes numériques uniques pour trois genres de régions géographiques : les provinces et territoires, les divisions de recensement et les subdivisions de recensement.

Ces trois genres de régions géographiques constituent une structure hiérarchique. En effet, les SDR peuvent être groupées pour former des DR, elles-mêmes regroupées en province ou territoire. Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cet ordre hiérarchique :

Province/territoire	Division de recensement	Subdivision de recensement
XX 2 chiffres	XX 2 chiffres	XXX 3 chiffres

Division de recensement (DR) : Terme générique qui désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales et qui constituent les régions intermédiaires entre la subdivision de recensement et la province (p. ex., divisions, comtés, districts régionaux, municipalités régionales et sept autres genres de régions géographiques formées de groupes de subdivisions de recensement).

Les lois provinciales de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions administratives. C'est pourquoi les DR ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

Fichier de réseaux routiers (FRR) : Le FRR, appelé auparavant Fichier principal de région (FPR), est un fichier lisible par machine qui donne la référence géographique des traits du réseau routier et de certains autres traits (tels que les rivières, les lacs, les voies ferrées et les limites municipales). Les FRR sont généralement créés pour les municipalités de 50 000 habitants et plus au recensement précédent et pour lesquels des secteurs de recensement ont été définis.

Le FRR contient les noms de toutes les rues et des autres traits. En outre, les intersections, les tranches d'adresses de voirie et les points représentant les côtés d'îlot sont disponibles pour les rues adressables.

Genre de subdivision de recensement : Le genre correspond au statut municipal de la subdivision de recensement. Les SDR sont classées en divers genres, selon les appellations adoptées par les autorités provinciales ou fédérales. Voici la liste des genres de SDR et de leur abréviation :

BOR	Borough
C	City - Cité
CM	County (municipality)
COM	Community
CT	Canton (municipalité de)
CU	Cantons unis (municipalité de)
DM	District municipality
HAM	Hamlet
ID	Improvement district
IGD	Indian government district
LGD	Local government district
LOT	Township and royalty
MD	Municipal district
NH	Northern hamlet
NV	Northern village
P	Paroisse (municipalité de)
PAR	Parish
R	Indian reserve - Réserve indienne
RM	Rural municipality
RV	Resort village
SA	Special area
SCM	Subdivision of county municipality
SD	Sans désignation (municipalité)
S-E	Indian settlement -Établissement indien
SET	Settlement
SRD	Subdivision of regional district
SUN	Subdivision of unorganized
SV	Summer village
T	Town
TP	Township
TR	Terres réservées
UNO	Unorganized - Non organisé
V	Ville
VC	Village cri
VK	Village naskapi
VL	Village
VN	Village nordique

Localité non constituée (LNC) : Le concept de LNC désigne un groupe de logements (p. ex., un établissement) n'ayant pas de limites légales ni d'administration locale. Une LNC est un groupe d'au moins cinq logements occupés en permanence, dans une région rurale, connu localement sous un nom précis. Le code de la Classification géographique type attribué à une LNC est le même que celui de la SDR dans laquelle elle est située.

Province : Principale division politique du Canada. Du point de vue statistique, il s'agit d'une unité de base selon laquelle les données sont totalisées et recoupées.

Région géographique : Toute région géographique délimitée ou utilisée pour la collecte, la totalisation, l'analyse et la diffusion des données du recensement.

Région métropolitaine de recensement (RMR) : Le concept général de RMR s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une RMR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 100 000 habitants, d'après les résultats du dernier recensement. Lorsqu'une région devient une RMR, elle continue

de faire partie du programme même si, ultérieurement, elle subit une baisse de population.

Les régions urbaines de plus petite taille, dont le noyau urbanisé compte au moins 10,000 habitants, sont comprises dans le programme des agglomérations de recensement (AR).

Secteur de dénombrement (SD) : Un secteur de dénombrement (SD) correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur. Le nombre de logements dans un secteur de dénombrement peut varier entre un maximum de 375 dans les grandes régions urbaines et un minimum de 125 dans les régions rurales. Un SD ne doit jamais chevaucher la limite d'une autre région géographique reconnue par le recensement et constitue la plus petite unité géographique pour laquelle on peut habituellement obtenir des données du recensement.

Secteur de recensement (SR) : Le concept général de SR désigne un petit quartier urbain permanent ou encore une petite collectivité rurale permanente au sein d'une grande région comportant un centre urbain; ce territoire est déterminé avec l'aide de spécialistes locaux qui s'intéressent à la recherche en sciences sociales et en urbanisme.

Les secteurs de recensement sont délimités conjointement par un comité local et par Statistique Canada. La population doit se situer entre 2 500 et 8 000 habitants, la moyenne devant être de préférence de 4 000 habitants (sauf pour les SR situés dans le secteur du centre des affaires, dans les autres principales zones commerciales ou industrielles ou dans les régions urbaines et rurales périphériques dont le nombre d'habitants peut être inférieur ou supérieur). De plus, lorsqu'ils sont délimités pour la première fois ou subdivisés par la suite, les SR doivent être le plus compact et le plus homogène possible sur le plan des caractéristiques économiques et sociales.

Toute RMR et toute AR du Canada qui compte une SDR dont la population s'élevait à 50 000 habitants ou plus lors du recensement précédent peut être incluse dans le programme de secteurs de recensement.

Subdivision de recensement (SDR) : Terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leur équivalent, par exemple les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés.

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également les régions géographiques créées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités.

Territoire : Il s'agit de deux grandes divisions politiques du Canada, soit le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Du point de vue statistique, ces territoires sont l'équivalent des provinces, c'est-à-dire une unité de base pour laquelle des données sont totalisées et recoupées.

c. 3

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA

1010360926